

# Compte-rendu du CALR (Conseil Académique des Langues Régionales) du 19 mai 2010

**PRESENTS** : Mme ALBERT, M. ALBERT (repr. M. BACCOU), M. BAYLAC-FERRER (repr. Mme VALLS), M. BECK, M. BLENET, M. BOLUIX (repr. M. MATEU), Mme BONNABEL, M. BONNET, Mme CANAL, Mme DI RUGGIERO, M. DOZ, M. GACHON, M. HAUTECOEUR (repr. M. GUTTIEREZ), Mme HUCHE, M. JULLIAN, M. LIEUTARD (repr. Mme VERNY), M. KOCH, M. LE BIHAN, Mme MAURY, Mme PATTUS-MALIGE, Mme PAULET (repr. M. LACAN), M. PEYTAVI DEIXONA, M. PIETRI, Mme SANCHIZ, M. SAUREL, Mme THONNAT (repr. M. CELLIER), M. TOLEDANO, Mme TORREILLES (repr. M. PUSLECKI), M. TRABY, M. VAQUER, Mme VILLENEUVE, M. WUILLAMIER.

**EXCUSES** : Mme CALLIS-BONNET, M. CHAMONARD, M. LIMOUZIN, M. MANZANARES, M. PAILLES.

La séance est ouverte à 16h02.

**LA SEANCE EST PRESIDEE PAR M. LE RECTEUR** qui excuse M. Limouzin, doyen des IA-IPR, et remercie les Inspecteurs d'Académie et les représentants de la Région de leur présence.

**Mme Marie-José Villeneuve, Chargée de mission académique pour l'occitan**, fait un bilan de l'année 2009-2010 (cf. Annexe 1).

**M. Daniel Koch, Inspecteur d'Académie de l'Aude**, dans le premier degré les trois dispositifs pour l'enseignement de l'occitan sont l'enseignement d'initiation : 2000 élèves, l'enseignement de langue vivante, associé à une langue vivante étrangère : 1175 élèves, et les classes bilingues à Carcassonne et Lézignan : 180 élèves. De plus, 11 collèges proposent un enseignement d'occitan, suivi par 350 élèves. En outre, à la rentrée 2010 un cursus bilingue occitan complet de l'école au lycée existera sur Carcassonne : école Berthelot, collège Le Bastion et lycée Sabatier. Pour le collège Victor Hugo, M. Koch précise qu'il ne s'agit pas de la fermeture d'un poste mais d'une suspension pour 2010-2011 de l'enseignement par suite d'un effectif faible et de l'impossibilité pour le chef d'établissement de dégager 3 heures poste. En effet, l'enseignante d'occitan ne peut assurer les 3 h en heures supplémentaires. Il conclut son intervention en indiquant qu'il observe dans l'Aude des enseignants et des conseillers pédagogiques dynamiques et compétents, utilisant de bons outils avec des démarches pédagogiques de qualité.

**M. Philippe Wuillamier, Inspecteur d'Académie de l'Hérault**, fait état d'une augmentation du nombre d'écoles et, avec une augmentation récente de 1500 à 1800, du nombre d'élèves. Il évoque les fléchages supplémentaires de postes pour 2010 qui auront vocation à consolider l'existant ou à permettre de nouvelles dynamiques, comme à l'école Sévigné de Montpellier.

**M. Gérard Doz, représentant la FCPE et ARRELS**, se dit étonné, eu égard à la volonté affichée par le Rectorat, que 3 heures aient été fermées au collège Victor Hugo, que 5 établissements puissent se trouver sans enseignants à la rentrée faute de professeurs entrants. Il ajoute que la difficulté de remplacer les enseignants n'est pas une spécificité du catalan et de l'occitan.

**M. le Recteur** rappelle que la mesure prise par le chef d'établissement du collège Victor Hugo de Nabonne est liée aux seuls effectifs. Concernant les postes, il fait valoir que nul ne peut, naturellement, interdire les congés, que ce soient des congés de formation ou des congés de maternité, et qu'il est impossible de mettre des enseignants lorsqu'il n'y en a pas. On peut regretter cette situation mais il ne s'agit pas d'un problème de moyens.

**M. Doz** rappelle l'obligation, pour le Rectorat, de veiller à la continuité éducative.

**M. Jean-Louis Blénet, représentant les écoles « Calandretas »**, se dit très réservé sur l'argument des effectifs et considère qu'il faut impérativement trouver une solution. Il ne veut pas mettre en cause l'honnêteté du chef d'établissement du collège Victor Hugo mais tient à souligner qu'il est très difficile de remettre en place des heures qui ont été supprimées.

**M. le Recteur** indique que la possibilité de suivre un enseignement d'occitan est offerte dans d'autres collèges de Narbonne.

**M. Koch** précise que même dans une période de budget contraint, les chefs d'établissement peuvent trouver les moyens pour l'enseignement de l'occitan si les effectifs sont là. C'est le cas dans tous les établissements de l'Aude. Naturellement, les HSA sont plus faciles à mobiliser que les HP.

**Mme Tifaine Huché, représentant la FCPE**, aborde la question de la globalisation des effectifs et du regroupement d'élèves entre les sections bilingues et monolingues en primaire. Il n'y a pas d'ouvertures de postes et les classes sont surchargées (par exemple un effectif de 32 élèves pour un CM1-CM2 occitan à l'école Jean Rostand de Clermont l'Hérault). L'ÉEN de la circonscription n'a pu trouver aucune solution. Cette situation est dévalorisante pour les enseignants et pour les parents d'élèves. Elle ne donne pas une bonne image du cursus. Mme Huché ajoute qu'il n'y a eu aucune création de section bilingue dans le public et qu'il faut faire diffuser de l'information sur le bilinguisme occitan dans les mairies, auprès des directeurs d'école et des parents d'élèves car ces derniers n'ont pas toujours connaissance de l'existence de cursus bilingues publics. Elle conclut en indiquant que l'option occitan ne figure pas sur la fiche de l'Inspection d'Académie pour le passage entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup>.

**M. le Recteur** répond que des efforts sont faits pour le public et cite l'école Sévigné de Montpellier, point de départ d'une filière bilingue.

**Mme Carine MAURY, représentant le CREO**, pense que les problèmes d'effectifs sont en partie liés à une diffusion insuffisante de l'offre. Elle souligne par ailleurs les difficultés engendrées par l'éclatement de la charge horaire des enseignants sur plusieurs établissements et sur les créneaux peu propices qui sont alloués aux langues régionales. Elle considère qu'il y a bien un problème de moyens puisqu'il y a un besoin de plus de professeurs.

**M. le Recteur** répond qu'il y a effectivement un besoin de professeurs et que c'est bien pour cela que l'académie les a demandés. Le Ministère fait ensuite des arbitrages calibrés sur les diverses demandes. Demander des postes ne garantit pas qu'ils seront accordés.

**Mme Frédérique Thonnat, représentant la FSU**, regrette que la réforme du lycée fasse une place plus que congrue à l'occitan. Elle trouve anormal qu'il n'y ait plus de statut dérogatoire pour les enseignements d'occitan (que ce soit pour les options ou pour les enseignements d'exploration) lors des affectations dans les lycées.

**M. le Recteur** indique qu'il existe néanmoins des dérogations pour les affectations en classe de seconde même si ces enseignements ne sont plus dérogatoires, comme cela se fait par exemple pour les langues rares. Les langues régionales constituent donc un motif de dérogation si le lycée de secteur ne propose pas la langue souhaitée.

**Mme Thonnat** répond qu'il faut alors que les Inspecteurs d'Académie adressent très vite un rectificatif aux établissements.

**Mme Fabienne Albert, représentant l'association Parents d'Oc**, dit sa satisfaction de pouvoir siéger au CALR et présente brièvement l'association « Parents d'Oc ». Elle revient sur la question des dérogations pour faire état du cas d'un élève qui n'a pu être affecté au lycée Sabatier. Il en va selon elle de la continuité et de la cohérence du cursus. Elle s'interroge sur la pertinence d'un dispositif où les dérogations sont laissées au bon vouloir des municipalités pour le premier degré.

**M. Koch** répond que l'assouplissement de la carte scolaire ne concerne que le second degré (collège et lycée) et pas le premier degré.

**M. Patrick Toledano, représentant la FSU**, souligne une volonté du Rectorat de développer l'enseignement de l'occitan dans le premier degré ainsi qu'une évolution favorable depuis quelques années. Mais cet effort doit être soutenu et prolongé. L'offre doit être renforcée. Les implantations restent fragiles. Il faut du temps, au-delà du fléchage d'un poste, pour qu'une section puisse devenir réellement bilingue. M. Toledano poursuit en rappelant que les professeurs d'occitan sont généralement de jeunes enseignantes, ce qui induit des difficultés pour les remplacements. Il faut profiter du nombre d'admis au concours 2010 de professeur des écoles pour les faire participer au travail de remplacement. Enfin, M. Toledano évoque la formation des professeurs stagiaires dans le contexte de la mastérisation : le regroupement des professeurs d'occitan et de catalan et leur formation sur des cursus identifiés ne sera plus possible l'année prochaine (8 jours contre 56 jours actuellement). Il y a là une problématique importante.

**M. le Recteur** répond que la réforme n'est aucunement spécifique aux langues régionales. Il faudra voir comment les choses se mettent en place dans la pratique.

**Mme Chantal Canal, représentant la FSU**, souhaite appuyer l'intervention de Mme Maury et rebondir sur les interventions de MM. Koch et Toledano. Pour ce qui relève du passage du primaire au collège et du collège au lycée, il y a un problème d'information aux familles que les services académiques ont tenté de résoudre en produisant des plaquettes d'information. Il faudrait diffuser ces plaquettes dans les dossiers d'entrée en 6<sup>ème</sup> pour que tous les enfants soient informés qu'ils peuvent demander de l'occitan dans le second degré. Une demande accrue de leur part pourra peut-être générer plus de postes. Pour ce qui concerne le poste fléché à Montpellier en vue d'une section bilingue, Mme Canal s'en réjouit mais il aurait fallu le cibler à partir de la maternelle.

**Mme Sandrine Pattus-Malige, représentant l'UNSA**, rappelle son intervention lors du précédent CALR, relative à l'absence de la case « langue régionale » sur les fiches de liaison, et évoque son échange de courriers avec le Recteur. Elle demande si la case a pu être modifiée.

**M. le Recteur** demande aux services académiques de faire la vérification. [*Vérification faite le lendemain : la fiche a bien été modifiée.*]

**Mme Mary Sanchiz, Chargée de mission académique pour le catalan**, fait un bilan de l'année 2009-2010 (cf. Annexe 2).

**M. Dominique Beck, Inspecteur d'Académie des Pyrénées Orientales**, remercie M. Etienne Vaquer d'avoir pris la suite du regretté Jacques Caillis. Il fait état, dans le premier degré, de 8 professeurs des écoles sortants et de 6 postes de fonctionnaires stagiaires mis au concours. M. Beck a souhaité, en arrivant dans les Pyrénées Orientales, avoir une vision pour l'enseignement du catalan et pour son évolution en termes d'offre, de continuité et de répartition. Concernant la question de la mixité entre sections monolingues et sections bilingues dans le premier degré, il souhaite engager une réflexion d'ordre pédagogique et systémique pour déterminer si la séparation des effectifs est un dispositif optimal ou s'il a au contraire des effets contreproductifs.

**M. Etienne Vaquer, IEN en charge du premier degré** fait un bilan de l'année 2009-2010 pour le catalan dans le premier degré (cf. Annexe 3).

**M. Frédéric Traby, représentant la FSU**, s'interroge sur le concept de nouvelle organisation pédagogique exposé par M. Beck et dit sa satisfaction que cela soit uniquement une réflexion. Cela étant, il regrette l'intervention d'une IEN venue ordonner, non pas proposer, ce changement pédagogique. Quel est l'objectif ? Faut-il résoudre des problèmes précis dans des endroits précis ou généraliser un dispositif à la totalité du département et dans tous les milieux (urbain, rural, montagnard) ? M. Traby affirme que cela provoquera une levée de boucliers et que ce sera vécu comme une provocation. Il ne dit pas que l'idée est nécessairement mauvaise, mais qu'elle ne peut pas convenir de manière générale. M. Traby pense notamment aux endroits du département où la situation est apaisée. Pour ce qui est des plaquettes d'information, M. Traby indique qu'elles existent aussi pour le catalan et qu'il est de la responsabilité de l'académie de promouvoir les langues régionales. Or les parents n'ont jamais eu accès à cette plaquette.

**M. Beck** réaffirme sa volonté et son intention de procéder à l'expérimentation qu'il a évoquée. Une évaluation est nécessaire : est-il porteur, en termes de résultats d'élèves, d'avoir des filières séparées ? Si ce n'est pas le cas, il faudra proposer les mêmes conditions à tous les élèves du département. Il ne s'agit pas d'imposer mais de voir ce qui est souhaitable. La question sera donc posée.

**Mme Sanchiz** indique que la plaquette est distribuée systématiquement à tous ceux qui en font la demande. Les conseillers pédagogiques en ont.

**Monsieur Jean-François Albert, représentant l'ISLRF**, se dit très perplexe quant à l'initiative de M. Beck et pense que cela aboutira à la disparition de la langue partout où cela sera appliqué. Le dispositif actuel, i.e. des filières distinctes, est en vigueur car c'est le seul dispositif opérationnel. Il y a donc une raison, et cela concerne toutes les langues régionales. Il y a une véritable spécificité pédagogique selon que l'on se trouve dans une filière monolingue ou dans une filière bilingue.

**M. Beck** répond qu'il est inquiétant de constater qu'il y a 30 points d'écart entre les élèves des sections bilingues et ceux des sections monolingues et qu'il n'est pas anormal de s'interroger sur le dispositif.

**M. Joan Pere Le Bihan, représentant l'association « La Bressola »**, évoque la participation en 1993 du professeur Jean Petit, psycholinguiste renommé, à l'évaluation des sections immersives de « La Bressola » et de la production d'une grille d'évaluation adaptée au catalan qui pourrait tout à fait être appliquée à l'occitan. M. Le Bihan considère qu'il faut procéder à une évaluation sur la base de cette grille. Elle sera adressée au Recteur.

**M. Doz** cite le chiffre de 13 648 élèves avancé par Mme Sanchiz pour rappeler que le catalan n'est pas une langue rare. Il remercie M. Beck pour ses propos sur Jacques Caillis.

**M. le Recteur** ajoute qu'il participera le 11 mai à Prades à un événement à la mémoire de Jacques Caillis.

**M. Doz** fait valoir que les « Calandretas » et la « La Bressola » ne sont pas privées au sens de « privé confessionnel », qu'elles sont des associations laïques.

**M. Traby** revient sur les projets de réorganisation pédagogique dans les Pyrénées Orientales pour dire que cela tuera un des piliers fondamentaux du bilinguisme : la possibilité pédagogique de faire des ponts entre les deux langues. Le mélange des élèves sur le temps de français ne permet plus ce genre de travaux. M. Traby revient sur l'idée d'utiliser la grille d'évaluation du professeur Jean Petit et rappelle que, d'après les études de ce chercheur faites au Québec

---

<sup>1</sup> Correction 01/06/10

entre autres, les élèves bilingues ont, de manière générale, de meilleurs résultats que les élèves monolingues aux évaluations. Donc utiliser les résultats des évaluations ne permet pas de tirer des conclusions évidentes et définitives.

**M. Alà Baylac-Ferrer, représentant l'APLEC**, est heureux de constater que les chiffres marquent une pente ascendante mais souligne qu'ils sont néanmoins inférieurs à ce que l'on peut observer dans d'autres régions où l'enseignement bilingue est très développé. Si le bilinguisme donne de bons résultats, pourquoi ne pas le généraliser ? Il évoque ensuite l'importance du travail d'information et la nécessité d'informer les 40 000 élèves du primaire. Pour ce qui concerne la convention entre le Rectorat et la Région, il se réjouit d'une belle initiative mais espérait, à l'occasion de ce CALR, que l'on aurait avancé sur le projet de schéma régional et que les exposés de moyens seraient disponibles. Il réitère une demande de création de groupes de travail thématiques entre le CALR et aborde le sujet du CAPES pour rappeler que le rôle des Rectorats est essentiel pour faire remonter des demandes de postes. M. Baylac-Ferrer poursuit en demandant où en est le projet de lycée transfrontalier adossé à la section bilingue du lycée de Ceret et se demande si tous les lycées des Pyrénées Orientales ne devraient pas être transfrontaliers. Il conclut en faisant état d'un besoin de manuels scolaires pour le bilinguisme.

**M. le Recteur** indique qu'un point serait fait conjointement avec la Région au sujet de la convention et que la diffusion des plaquettes d'information sera améliorée.

**M. Pierre Pietri, Chef de la Division des Etablissements Privés au Rectorat**, fait un bilan de l'année 2009-2010 (cf. Annexe 4).

**M. Blénet** indique que les écoles « Calandretas » accueilleront 500 élèves de plus à la rentrée en primaire et collège. Il y a donc une demande sociale forte et la dotation ne répond pas exactement à la demande. Plus de postes et, par conséquent, l'appui du Rectorat sont nécessaires. Les écoles « Calandretas » fêtent leurs 30 ans, ce qui témoigne de leur succès et du succès de l'immersion. M. Blénet regrette que les élèves bilingues se trouvent affectés dans des classes de commençants en collège. Il conclut en souhaitant à son tour des groupes de travail entre les CALR et en appelant de ses vœux le travail sur le schéma régional prévu par la convention.

**M. le Recteur** répond que le travail sera engagé par la Mission Académique des Langues Régionales, créée par la convention. Le contexte des élections régionales a retardé sa mise en place ainsi que le début des travaux. Le Recteur espère qu'une présentation des travaux pourra être faite lors du prochain CALR.

**M. Bernard BOLUIX, représentant la Région Languedoc-Roussillon**, confirme les indications apportées par M. le Recteur quant à la mise en œuvre de la Mission Académique des Langues Régionales. Il évoque ensuite le travail effectué par la Région, en lien avec le Rectorat, autour de l'ENT. Il y voit un outil et un espace où les langues régionales pourront trouver leur place, par exemple en termes d'information et de pédagogie pour faire écho à diverses interventions lors de ce CALR.

**M. le Recteur** indique que l'ENT est un élément important, indispensable pour les langues régionales comme pour les autres disciplines. La Mission Académique des Langues Régionales et le schéma y veilleront. Le Recteur souhaite une mise en place rapide de la Mission. Le Rectorat a déjà désigné ses membres et est prêt à travailler.

**Mme Maury** indique que le CREO souhaiterait être associé au travail de la Mission Académique des Langues Régionales.

**Mme Claire Torrelles, représentant le CRDP**, excuse Monsieur Jean-Marie Puslecki, directeur du CRDP, et fait état des différents outils produits par le CRDP pour les différents niveaux, notamment sous la forme de CD audio ou d'outils accessibles en ligne. En ce qui concerne le pôle occitan, une équipe travaille actuellement à un manuel pour les élèves commençants en collège. Outre les publications spécifiques, les publications du CRDP associent le plus souvent possible l'occitan et le catalan. Le CRDP offre aux membres de CALR le dernier numéro de « Lengua e País ».

**Mme Thonnat** relance M. le Recteur au sujet de la mise en œuvre de groupes de travail entre les CALR.

**M. le Recteur** répond que cela pourra être envisagé dès lors qu'il y aura un sujet spécifique. Il est également possible de travailler directement avec les Inspecteurs d'Académie.

La séance est levée à 18h07.

### 1. Déroulement de l'année scolaire 2009/2010 pour l'enseignement de l'occitan

- DNB session 2010 : des élèves présenteront l'épreuve d'histoire-géographie en occitan dans l'Hérault et l'Aude.
- Evaluation du niveau A2 : pour les classes de CM2 bilingues prévue début juin.
- Formation des enseignants : 2 journées consacrées au projet pédagogique « représentations de l'espace occitan », 1 journée consacrée à l'évaluation et liaison 1<sup>o</sup>/2<sup>nd</sup> degré, séminaire académique occitan-catalan « danses et sports vecteurs linguistiques », participation de professeurs au groupe de réflexion et de travail inter-langues sur l'évaluation.
- L'accent a été mis sur l'évaluation des compétences et la réflexion sur les nouveaux programmes : palier 2 des collèges et programmes de lycée.
- Concours académique de poésie : remise des prix prévue le 2 juin. Participation importante.
- Animation pédagogique : 1 rassemblement académique de lycéens dans le Gard début avril (150 élèves), rassemblements départementaux de collégiens ainsi que des classes du premier degré.  
Des projets pédagogiques innovants comme un échange catalano-occitan au collège de Clermont l'Hérault.
- Edition dans le cadre du pôle occitan au C.R.D.P. : Mme Torreilles en présentera le compte rendu.

### 2. Bilan de fin d'année et prévisions pour la rentrée 2010

- Ouvertures d'enseignement de l'occitan en lycée : dans une logique de bassin, 3 établissements souhaitent proposer l'occitan dans le cadre des enseignements d'exploration en 2<sup>nd</sup> afin de permettre aux élèves de collège de poursuivre leur apprentissage. Gard : St Christol lez Alès (suite de Brignon, St Genies de Malgoires...), Hérault : Lunel lycée V.Hugo (suite du collège Ambrussum où les effectifs sont très importants), Lozère : St Chély d'Apcher. 1 lycée dans l'Aude, à Carcassonne afin de proposer une poursuite du cursus L.R. Soit 4 lycées.
- Développement des sites bilingues à parité horaire et des sections Langue Régionale en collège :  
**Clermont l'Hérault** : cursus complet avec poursuite d'une section LR au collège du Salagou (rentrée en 4<sup>ème</sup> en 2010).  
**Mazac** : cursus complet et mise en place à la rentrée 2010 de la poursuite en section LR au collège Daudet d'Alès avec renforcement de l'enseignement de l'occitan dans les écoles de secteur.  
**Carcassonne** : cursus en développement à l'école Berthelot avec poursuite en section LR au collège du Bastion et, à la rentrée 2010, au lycée Sabatier.
- Fléchage de postes dans le premier degré : (rappel : si le fléchage est nécessaire à l'ouverture d'un site bilingue il n'est cependant pas une condition suffisante -décision du conseil d'école, information et accord des familles, recrutement d'élèves sont également nécessaires-)  
M. les Inspecteurs d'Académie donneront un complément d'information notamment en ce qui concerne les prévisions d'ouvertures de sites bilingues.
- Effectifs et postes dans le 2<sup>nd</sup> degré : Les remplacements dans les lycées et collèges de Roquemaure et Uzès ont été impossibles. Malgré la demande faite de deux entrants, aucun professeur certifié d'occitan n'arrivera dans l'académie à la rentrée 2010, seul un professeur stagiaire y a été affecté.  
Un congé formation à la rentrée 2010 laissera 5 établissements sans enseignants (TZR en congé formation ne pouvant assurer le remplacement d'un congé maternité)  
Fermeture d'un poste occitan à Narbonne sur décision du chef d'établissement. Ouverture et mise au mouvement d'un poste occitan-lettres à Montpellier sur un support existant.
- L'enseignement de l'occitan dans le cadre de la mise en place de la réforme en 2<sup>nd</sup> :  
Les chefs d'établissements, dans leur majorité, continuent de proposer aux élèves l'enseignement de l'occitan soit dans le cadre des enseignements d'exploration, soit en option facultative, le plus souvent les deux offres sont cumulées.

### LES GRANDES SCANSIONS PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE 2009-2010 :

**1) LE THEME ACADEMIQUE commun à l'occitan et au catalan :** « L'espace entre réalité et reconstruction personnelle » a donné lieu, pour le catalan, aux travaux suivants :

- **La présentation du thème au séminaire commun de mai 2009** a permis de s'interroger sur la nouvelle littérature contemporaine (thème Perpinyà) et sur les reconstructions symboliques dans les retranscriptions de contes de JP Cerdà.
- **La formation continue** a permis aux professeurs de se pencher sur les représentations de l'espace depuis l'Antiquité à nos jours. L'après-midi a été consacrée à la variante dialectale septentrionale avec l'intervention d'un universitaire honoraire spécialiste de la question.
- **Le concours de poésies (de la maternelle au lycée) :** le thème était assez vaste pour donner libre cours à l'imagination des élèves. La participation est à peu près équivalente à celle de l'an dernier. La remise des prix aura lieu le 2 juin au rectorat en présence de Monsieur le Recteur.
- **La présentation du thème de l'an prochain au séminaire du 29 avril 2010,** « La tradition en mouvement », a permis de tenter une lecture anthropologique des traditions les plus vivantes.

### 2) EXPOLANGUES :

Cette grande manifestation à la porte de Versailles désigne chaque année une langue comme invitée d'honneur. Cette année c'était le catalan, ce qui a permis au CRDP et au CDDP66 de présenter leurs productions dans lesquelles beaucoup d'enseignants se sont impliqués, en particulier dans la production de pistes pédagogiques. Monsieur le directeur du CRDP en parlera plus longuement. Mais je tenais à souligner la participation active des enseignants.

### 3) Le Pôle de Ressources pour l'Enseignement du Catalan (PREC)

- Les projets numériques :

Ils suivent leur cours : un travail de sélection d'extraits d'émissions de Radio Arrels a été confié à deux enseignants, la traduction et la mise en ligne d'un Kamishibai numérique sont pratiquement terminées (*La bicicleta de la Valentina*), la création d'un CD sur Jordi Pere Cerdà en est encore au stade de recherche des documents.

- Les livres imprimés :

Est sorti pour Expolangues un album *El bosc emblanquinat* ; suivent leur cours éditorial : le second volume de l'album *la Nit de Sant Joan*, sous la plume de Colette Planas, conseillère pédagogique de catalan, l'édition bilingue de *Trois légendes du Vallespir* et « Les festes i tradicions » qui devraient finalement sortir à point nommé pour donner matière au thème académique de l'an prochain.

- Le PREC assure par ailleurs la coordination des voyages scolaires et le « repte-lector », défi-lecture à partir des trois albums *Teo*, *la Nit de Sant Joan* et *Llop meu* édités par le CRDP-CDDP66.

- L'escola d'estiu a tenté cette année de changer de formule en proposant des ateliers sur toute l'année scolaire. Mais les contraintes des enseignants et des formateurs n'ont pas toujours trouvé de solution. Il semble donc qu'il faudra peut-être trouver une autre formule encore. La remise à niveau en langue reste, comme prévu, programmée pour les derniers jours de l'année scolaire.

### 3) LA « MOSTRA » DE THEATRE UNIVERSITAIRE :

Chaque année, les universités de l'ensemble des pays catalans choisissent l'une d'elles pour siège des représentations élaborées pendant l'année universitaire par les étudiants. Cette année, c'est l'université de Perpignan (Institut Franco-Catalan Transfrontalier) qui accueille cette manifestation en ce moment (du 17 au 21 mai) et toutes les classes de collège et de lycée intéressées ont été invitées à y participer (séances gratuites dans trois « espaces » et transports gratuits assurés par le Conseil Général des P.O.).

### 4) LES EXAMENS ET CONCOURS

Pour la première fois, les élèves de langue régionale qui ont suivi au moins deux heures d'enseignement de langue régionale pendant l'année de troisième ont pu demander l'inscription de la mention du niveau A2 sur leur diplôme.

CAPES et CAFEP : un seul poste proposé pour chaque concours. Quatre admissibles au CAPES et aucun admissible au CAFEP.

Le stagiaire issu du CAPES sera en poste à 18 heures dès la rentrée (moins les semaines de formation pendant lesquelles il sera remplacé).

CRPE : six postes offerts cette année

## **5) LA REFORME DU LYCEE :**

Dans l'arrêté du 27 janvier 2010 qui organise les enseignements de la classe de seconde, la LV3 figure à la fois dans les enseignements d'exploration et dans les enseignements facultatifs. La langue régionale pouvant être LV2 ou LV3 peut donc être enseignement d'exploration quand le lycée en a fait le choix.

## **6) LES PERSPECTIVES DE RENTREE :**

### **- Second degré (collèges et lycées) :**

Il a été procédé à trois fermetures de postes Saint-Laurent de la Salanque/Thuir (catalan-lettres), Saint-Cyprien/Elne (catalan-espagnol), Argelès/Ceret (catalan-espagnol), mais ces fermetures n'affectent pas les heures de catalan dispensées dans ces établissements. En effet, les professeurs de catalan ayant une seconde valence, il faut procéder à la fermeture du poste lorsque l'établissement (ou les établissements en cas de poste partagé) ne peut/peuvent plus offrir un total global de 18 heures. Il vaudrait mieux parler de restructuration. En effet, ont été ouverts des postes aux collèges de :

- Thuir (Catalan-Lettres) dont les heures de catalan étaient déjà assurées par le professeur dont le poste a été fermé à Saint-Laurent de la Salanque
- Elne (Catalan-Espagnol) dont les heures de catalan étaient déjà assurées par le professeur dont le poste a été fermé à Saint-Cyprien/Elne
- Arles-sur-Tech/Argelès (Catalan-Lettres) avec une ARA au CDDP66
- Saint-André (Catalan-Espagnol). Les heures de Saint-André étaient assurées jusqu'à cette année par le stagiaire IUFM.
- Rivesaltes/Cabestany (Catalan-Histoire/Géo pour assurer les montées des bilingues avec la DNL Hist/géo)
- Ceret/La Garrigole (catalan-Histoire/Géo)
- Ille-sur-Têt (catalan-Histoire/Géo) (ancien SPEA Hist-Géo)
- Resteront des BMP : Saint-Laurent de la Salanque, Marcel Pagnol

Stabilité dans les lycées. BMP de 3 heures en plus pour la section professionnelle du lycée de Prades.

### **- Premier degré (écoles) :**

La parole est donnée à Etienne Vaquer, IEN chargé de la mission du catalan, pour la présentation des perspectives de rentrée en maternelle et primaire.

### **Annexe 3 – Intervention de M. Vaquer**

---

En ce qui concerne le 1er degré, nous comptons cette année 10 001 élèves qui reçoivent un enseignement de catalan sous l'une ou l'autre des trois modalités : 6206 en initiation, 1794 en tant que LVE et 2001 en enseignement bilingue. Les effectifs sont stables; concernant le bilinguisme, ils progressent au fur et à mesure de la montée des cohortes. L'ensemble représente 26,42 % du nombre total d'élèves du 1er degré.

#### **Les actions menées durant l'année scolaire :**

Les projets littéraires en langue catalane ont permis à 663 élèves du département, cycles 2 et 3 confondus, de se rencontrer.

#### **La formation :**

Des formations d'enseignants ont été proposées aux professeurs des écoles bilingues par les conseillers pédagogiques de langue régionale afin de construire et élaborer des outils didactiques lors de deux demi-journées d'animation pédagogique et de 3 journées de formation continue.

Cette formation se poursuivra l'année prochaine avec un objectif aussi de diffusion des outils réalisés.

#### **Pour la rentrée 2010 :**

##### *Personnel enseignant*

Nous compterons 8 Professeurs des écoles bilingues sortant de l'IUFM, auxquels devraient se rajouter les 6 enseignants stagiaires recrutés au concours, ce qui portera le nombre total d'enseignants bilingues à 102 (avec un volant de 9 remplaçants).

##### *Postes fléchés*

Nous avons fléché 10 postes pour la rentrée prochaine :

2 sur des départs à la retraite, en école maternelle.

8 qui dépendront du jeu du mouvement : 2 en maternelle et 6 en élémentaire.

Ceci devrait permettre de finaliser un cursus et de répondre aux besoins liés à la montée des élèves en classe supérieure.

##### *Prévisions d'élèves*

215 élèves de CM2 bilingues doivent entrer au collège

353 élèves de maternelle doivent intégrer des cursus bilingues.

Les effectifs d'élèves bilingues à la rentrée seraient de l'ordre de 2139.

**Contribution de la Division des Etablissements d'Enseignement Privés  
au Conseil Académique des Langues Régionales  
du 19 mai 2010**

**Etablissements d'enseignement privés**

A la suite des procédures de préparation de la rentrée scolaire, trois réseaux d'établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficieront au 1<sup>er</sup> septembre 2010 de moyens horaires supplémentaires pour enseigner les et en langues régionales soit **au total +6 ETP**.

**1. Langue occitane :**

- a. Réseau des établissements d'enseignement privés adhérant à la confédération **Calandretas : +3,5 ETP**
- i. Mise sous contrat d'une classe à l'école primaire privée Limonesca J. Clerci à Limoux,
  - ii. Mise sous contrat d'une classe à l'école primaire privée Calandreta l'Atmelier à Béziers,
  - iii. Mise sous contrat d'une classe à l'école primaire privée Dagtenca à Agde
  - iv. Création d'un demi emploi de documentaliste en complément du demi emploi existant au collège privé Léon Cordas à Grabels.
- b. Autres réseaux : Création de l'option « occitan » : **+0,5 ETP**
- i. au collège privé Saint Joseph de Cluny à Limoux,
  - ii. au collège privé Notre Dame à Bédarieux,
  - iii. au collège privé Sacré Cœur à Langogne.

**2. Langue catalane :**

- a. Réseau des établissements d'enseignement privés adhérant à l'association **la Bressola : +2 ETP**
- i. Mise sous contrat d'une classe du premier degré (+1 ETP),
  - ii. Renforcement de la dotation horaire du collège privé la Bressola – Pompeu FABRA au Soler (+1 ETP).

**3. Session 2010 du concours externe spécial langues régionales.**

Il permet l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles et est organisé par la DEC du Rectorat de Montpellier. La répartition des 15 postes délégués par l'arrêté ministériel du 15/04/2010 correspond, après concertation, à celle proposée par l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF) de Béziers :

Alsacien	Ecoles primaires privées Zweisprachigkeit	Un
Basque	Ecoles primaires privées Seaska	Trois
Breton	Ecoles primaires privées Diwan	Trois
Catalan	Ecoles primaires privées La Bressola	Un
Occitan	Ecoles primaires privées Calandretas	Sept
<b>Total</b>		<b>Quinze</b>

Pour cette session le second concours interne n'a pas été ouvert.